

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 15 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes de la commune de Chantérac, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BERTRANDIAS Isabelle, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, CHEVALIER Cécile, DAGUT Jérôme, DUMONTEIL Evelyne, ESTEVE Morgane, LATREILLE Anne, LAMBERT Nicolas, MATHIAS Catherine, MOZE Audric, TOMY Julien, VACHE Marie-Laurence

ABSENT : HERBERT Francis (pouvoir donné à LEHELLE Martine)

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2021

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Délibération 35/2021 : Cession de deux biens-Fin de la mise à disposition entre la CCIVS
Et la Commune de Chantérac

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 04 novembre 2015, une convention a été signée entre la Commune de Chantérac et la Communauté de Communes Isle, Vern, Salembre en Périgord. Le but de cette convention : la commune de Chantérac met à la disposition de la Communauté de Communes Isle, Vern, Salembre, qui l'accepte, les biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement des compétences transférées.

Monsieur Le Maire expose au Conseil que deux biens (auto-portée Kubota et tracteur 24TR33) ont été vendus. Il faut donc entériner la fin de la mise à disposition pour ces deux matériels et établir un Procès-verbal de transfert de la C.C.I.V.S. à la Commune de Chantérac.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour entériner la fin de la mise à disposition des biens suivants :

▶ auto-portée KUBOTA

▶ tracteur 24TR33

- autorise Monsieur Le Maire à signer le procès-verbal de transfert des deux biens à la commune de Chantérac.

Délibération 36/2021 : Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage
Rénovation de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire présente la convention concernant l'Assistance technique à maîtrise d'ouvrage à intervenir entre :

- La Commune de Chantérac

Et

- L'Agence Technique Départementale de la Dordogne.

La mission confiée à l'Agence Technique Départementale est une mission d'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage se rapportant à l'élaboration d'un cahier des charges pour la rénovation de la salle des fêtes, ainsi qu'une assistance au recrutement du maître d'œuvre qui sera chargée de sa réalisation. La rémunération s'élèverait à 3 000 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention

- autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Délibération 37/2021 : Politique de régulation des collections de la Bibliothèque de Chantérac

Monsieur Le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir, ainsi qu'il suit, les critères et les modalités.

Vu le Code des Communes et notamment l'article L 122-20,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

Arrêtons :

Article 1 : les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale devront être retirés des collections ;

Article 2 : ces livres réformés sont détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

Article 3 : l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Article 4 : le responsable de la Bibliothèque est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signer les procès-verbaux d'élimination.

Le Conseil Municipal approuve la proposition.

**Délibération 38/2021 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
D'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 du SIAEP de TOCANE
SAINT APRE**

Monsieur Le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de TOCANE SAINT APRE.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**Délibération 39/2021 : Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord pour réduire les
Incidents et les pratiques qui nuisent gravement aux arbres et valoriser
Le patrimoine de la commune**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la « Charte de l'Arbre Dordogne Périgord ».

- Les arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité de vie. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.
- La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien.

- Les objectifs visés concernant la protection des arbres et des habitants fréquentant les espaces publics, une sensibilisation des concitoyens sur l'intérêt d'une gestion raisonnée du patrimoine arboré public.

- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information à la population, nommer un référent des actions de formation, d'information à la population, nommer un référent arbre et à l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la préservation et l'entretien du patrimoine arboré de la commune, adopte le cahier des charges techniques départemental en matière d'élagage et d'entretien et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

Délibération 40/2021 : Subvention attribuée à Tom RAMON

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que lors du vote du budget, il a été décidé d'octroyer une subvention au Comité des Fêtes de Chantérac d'un montant de 2 000 euros. Du fait de la crise sanitaire COVID 19, il y a eu une petite manifestation au mois d'Août pour la fête et de ce fait, une subvention d'un montant de 1 000 euros au lieu de 2 000 euros a été versée au Comité des fêtes.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 250 euros à Tom RAMON, athlète en Canoé Kayac et qui habite la Commune de Chantérac.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour que la subvention d'un montant de 250 euros soit versée à Thomas RAMON.

Délibération 41/2021 : Suppression de poste – Départ retraite

Vu l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 (temps non complet),

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 juin 2021

Le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

- ▶ Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - Responsable de l'entretien des bâtiments communaux
 - Surveillance des enfants durant le transport scolaire
- ▶ Actuellement à : 19h48 minutes hebdomadaires,
- ▶ Au motif : Départ à la retraite au 01/05/2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer l'emploi :

- ▶ Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - Responsable de l'entretien des bâtiments communaux
 - Surveillance des enfants durant le transport scolaire
- A 19h48 minutes hebdomadaires

Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du 01/07/2021

D'adopter les modifications ainsi proposées,

D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

De charger Monsieur le Maire de la publicité et de l'exécution de cette décision.

Délibération 42/2021 : Virement de crédits – BUDGET COMMUNE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739211 : Attributions de compensation	0.00 €	513.52 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	513.52 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	513.52 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionn.	513.52 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	513.52 €	513.52 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1323-12 : MOBILIER-MATERIEL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 369.00 €
R-1323-47 : ATELIERS MUNICIPAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 993.68 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 362.68 €
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-48 : FOYER/HALLE	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	18 000.00 €	18 000.00 €	0.00 €	23 362.68 €

Le Conseil donne son accord

Délibération 43/2021 : Virement de crédits n° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de Services, équipements et travaux	0.00 €	116.80 €	0.00 €	0.00 €
D-6061 : Fournitures non stockables.	0.00 €	322.44 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D011 : Charges à caractère génér.	0.00 €	439.24 €	0.00 €	0.00 €
D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	439.24 €	00.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	439.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT		439.24 €		0.00 €

Le Conseil donne son accord

Délibération 44/2021 : Contrat pour la facturation, l'encaissement et le reversement des Redevances d'assainissement collectif

Monsieur Le Maire présente le contrat pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif, à intervenir entre :

- La Commune de Chantérac

Et

- La Société de Gérance de Distribution d'eau - SOGEDO

Dans le but d'éviter la municipalité des factures pour les clients et des frais de gestion supplémentaires, la collectivité a décidé que des redevances d'assainissement collectif apparaîtraient conjointement à celles de l'eau potable sur les factures élies par SOGEDO, délégataire du service de l'eau potable. Par le présent contrat, la Collectivité charge SOGEDO de facturer et recouvrer les redevances d'assainissement collectif auprès de ses usagers. Les abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif qui ne sont pas raccordés au réseau public de distribution d'eau potable, ainsi que les abonnés faisant l'objet de conventions spéciales de déversement, seront facturés par la collectivité.

A titre de rémunération pour l'exécution des missions qui lui sont confiés par le présent contrat, la collectivité versera à SOGEDO la rémunération suivante, considérée en valeur au 01/07/2021 : les tâches relatives au recouvrement des redevances d'assainissement collectif incombant à SOGEDO en application de la présente convention sont rémunérées, en valeur de base hors taxes au 01/07/2021, à raison de 2,20 € H.T. par facture émise portant perception des redevances.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de ce contrat

- autorise Monsieur Le Maire à le signer.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le MAIRE expose que des travaux sont à prévoir aux logements communaux :

- **Logement Sud** : huisseries - **Logement Nord** : bientôt vacant, à réhabiliter

- **Logement Champeix** : isolation, portes et volets - **Logement au-dessus mairie** : à voir

DROIT DE PREEMPTION

La commune ne fait pas jouer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- MONTEL/LOPEZ aux Grandes Terres - BOUCHER/PAGET La Terrière

- MONTEL/DEBARRE aux Grandes Terres - BOURGUIGNON/VOGEL à Bouyssou

- MEYNIER/MICOINE à Pucrolet

Questions diverses et communications diverses

- Contrat Aidé – CUI/CAE : projet de recrutement en 2022
- Ambassadeur COVID : Madame Martine LEHELLE a été désignée par le Conseil Municipal
- Présentation du rapport d'activité 2020 du SDE 24 et Syndicat mixte du Pays de l'Isle Périgord
- Point sur la Communauté de Communes
- Organisation de manifestations à venir : Octobre Rose et la Foire du mois de Décembre

Récapitulatif des délibérations prises

Délibération n° 35/2021 : Cession de deux biens-fin de mise à disposition entre la CCIVS
Et la Commune de Chantérac

Délibération n° 36/2021 : Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrages
Rénovation de la salle des fêtes

Délibération n° 37/2021 : Politique de régularisation des collections de la Bibliothèque de Chantérac

Délibération n° 38/2021 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
D'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020 du SIEAP
De TOCANE SAINT APRE

Délibération n° 39/2021 : Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord pour réduire
Les pratiques qui nuisent gravement aux arbres et valoriser le patrimoine
De la Commune

Délibération n° 40/2021 : Subvention attribuée à Tom RAMON

Délibération n° 41/2021 : Suppression de poste – Départ retraite

Délibération n° 42/2021 : Virement de crédits n°1 – BUDGET COMMUNE

Délibération n° 43/2021 : Virement de crédits n°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 44/2021 : Contrat pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances
D'assainissement collectif

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h30.

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

NOMS	Prénoms	Pouvoir Donné à	Emargement	Motif non-émargement
MAGNE	Jean-Michel			
BERTRANDIAS	Isabelle			
CAULIER	Yvon			
LECHELLE	Martine			
TOMY	Julien			
HERBERT	Francis			
MATHIAS	Catherine			
LAMBERT	Nicolas			
CHEVALIER	Cécile			
ESTEVE	Morgane			
MOZE	Audric			
LATREILLE	Anne			
DUMONTEIL	Evelyne			
VACHE	Marie-Laurence			
DAGUT	Jérôme			